

# Réponse de Mossack Fonseca

---

Cher Monsieur Ryle, vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos demandes de renseignements : nous avons reçu et passé en revue les questions que vous nous avez envoyées en relation avec les affaires de Mossack Fonseca et les différentes parties censées avoir conclu des contrats avec la société. Nous ne pouvons pas répondre aux questions qui se rapportent à des dossiers spécifiques car cela conduirait à une violation de nos politiques et de l'obligation légale de respecter la confidentialité des clients. Bien que nous ne puissions fournir de telles informations aux médias, nous avons toujours contribué à informer les autorités concernées quand on nous l'a demandé. Cependant, nous pouvons confirmer que, dans beaucoup de situations que vous citez, les parties ne sont pas et n'ont jamais été les clients de Mossack Fonseca. Nous vous encourageons à vérifier vos sources, à comprendre les fondements de l'industrie dédiée à la formation de sociétés et à saisir comment ce business a fonctionné historiquement par rapport aux changements qui ont eu lieu récemment pour assurer la transparence concernant l'identité du propriétaire effectif final et pour améliorer les mesures de sécurité au sein du système financier international dans lequel opère Mossack Fonseca. Néanmoins, nous saisissons respectueusement cette opportunité pour fournir des éléments nouveaux permettant de mieux comprendre notre business et son rôle, et pour brièvement commenter certains des aspects contenus dans votre questionnaire. Avant de publier votre histoire, veuillez s'il-vous-plaît considérer les faits suivants : **Nous proposons l'incorporation d'entreprises et les services administratifs qui y sont liés et qui sont largement disponibles et couramment utilisés partout dans le monde.** L'incorporation de société correspond à l'activité habituelle d'avocats et d'agent autour du monde. Des services tels que les formations d'entreprises, les agents enregistrés, et d'autres sont fréquemment utilisés et proposés dans de nombreuses juridictions du monde, parmi lesquelles les Etats-Unis et les Royaumes-Unis. Depuis, il est légal et commun pour les sociétés d'établir des entités commerciales dans différentes juridictions pour toute une variété de raisons valables, dont la gestion de fusions et d'acquisitions transfrontalières, les faillites, les planifications de successions, la sécurité personnelle et les restructurations et regroupement d'investissements en capitaux d'investisseurs résidant dans différentes juridictions qui veulent avoir un régime légal et d'imposition neutre qui ne bénéficie ou ne désavantage pas l'un ou l'autre des investisseurs. **Nos services sont régulés à différents niveaux, souvent par des agences de recouvrement, et nous avons un solide dossier de conformité.**

Nos affaires sont régulées par différents organismes de surveillance et d'exécution, parmi lesquels la Surintendance des banques de Panama et l'Intendance des **Prestataires réglementés de services non financiers**. Nous sommes aussi sujet à la surveillance et à l'exécution régulières dans toutes les autres juridictions où nous intégrons des sociétés. De plus, nous nous sommes toujours conformés avec les protocoles internationaux comme la Financial Action Task Force (FATF) et, plus récemment, le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) américain, pour s'assurer autant que possible que les sociétés que nous incorporons n'ont pas été utilisées pour de l'évasion fiscale, du blanchiment d'argent, du financement terroriste ou tout autre but illégal. Le FATF, en particulier, a félicité Panama lors de sa session plénière de février 2016 affirmant que Panama avait réalisé « des progrès significatifs dans l'amélioration de ses régimes AML/CTF (anti-blanchiment d'argent et combat du financement terroriste) ». Suite à la session, le FATF a retiré Panama de sa liste grise. **Nous sommes des membres responsables de la communauté des affaires et de la finance mondiale.**

Nous appliquons une pratique de due diligence approfondie pour chacun de nos nouveaux ou potentiels clients qui excède progressivement les règles et les standards existants auxquels nous et d'autres sommes liés. Beaucoup de nos clients nous parviennent à travers des cabinets d'avocats et des institutions établies et réputées à travers le monde, dont les principales banques correspondantes, qui sont aussi liées aux protocoles internationaux «connais ton client» [«know your client»] (KYC) et à leurs propres lois et réglementations nationales. Si un nouveau client/entité ne veut pas et/ou ne peut pas nous fournir la documentation appropriée indiquant qui ils sont et (s'il y a lieu) d'où proviennent leurs fonds, nous ne travaillerons pas avec ce client/entité. Les documents que vous citez dans votre reportage montrent en effet que nous refusons régulièrement des services à des individus qui sont compromis ou qui n'ont pas réussi à nous fournir les informations dont nous avons besoin pour être conformes à notre KYC ou à d'autres obligations. Nos procédures de due diligence nous demandent de remettre à jour les informations que nous avons sur nos clients et de vérifier périodiquement que des résultats négatifs n'existent pas concernant les sociétés que nous incorporons et les individus derrière elles. De nouveau, les documents que vous citez dans votre compte-rendu montrent que nous désaffiliions régulièrement des engagements de clients lorsque la due diligence en cours et les mises à jour des listes de sanctions révèlent que le propriétaire réel d'une société à laquelle nous fournissons des services est compromis. **Depuis 40 ans, Mossack Fonseca a opéré au-delà de tout reproche dans notre pays d'origine et dans d'autres juridictions où elle effectue des opérations. Notre société n'a jamais été accusée ou inculpée en relation avec des actes criminels.**

Cependant, nous sommes pratiquement et légalement limité dans notre capacité à réguler l'utilisation de sociétés que nous incorporons ou auxquelles nous fournissons d'autres services. Nous ne participons pas à la gestion ou au placement de l'argent des clients, ou avons un quelconque lien avec les aspects financiers directs liés à l'exploitation de leurs affaires. **Nous travaillons dans des juridictions dans lesquelles les contrôles légaux et financiers sont de plus en plus stricts.** Toutes les juridictions dans lesquelles nous opérons ont fait des avancées significatives dans leurs efforts pour respecter les protocoles globaux pour empêcher qu'on abuse de leurs systèmes d'entreprise et financier. Cela inclut d'empêcher le blanchiment d'argent, de combattre le financement du terrorisme et d'éviter l'évasion fiscale. La plupart des juridictions ont des accords formaux d'échange d'information fiscale avec plusieurs pays qui sont approuvés par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Panama possède neuf accords formels d'échanges d'information fiscale avec des juridictions approuvées par l'OCDE, dont avec les Etats-Unis et le Canada, et douze accords de double-taxation (qui incluent des dispositions pour le partage d'information entre les autorités) avec des pays comme l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, inclus dans ce groupe.

L'OCDE a reconnu PANAMA pour avoir amélioré l'accès à l'information du gouvernement concernant la propriété bénéficiaire d'entités inscrites dans sa juridiction tout comme pour l'amélioration du partage de telles informations avec les autorités d'autres juridictions. Pour citer le plus récent rapport de l'OCDE sur Panama. «L'Accord Complémentaire [Supplementary Agreement] de 2014 a relevé d'importants progrès réalisés par Panama dans l'expansion de son réseau d'échange d'informations depuis le rapport de 2010 sur la phase 1, qui a amené le nombre d'accord EOI (exchange of information agreement) de 1 à 25». De plus, Panama, les Îles Vierges Britanniques (BVI), et les Etats-Unis se sont mis d'accord sur les modalités pour leurs institutions financières de leur juridictions pour qu'elles correspondent au Treasury's Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) américain.

Cet acte assure que les citoyens américains possédant des comptes sur ces territoires déclarent et payent les impôts sur le revenu ou les placements perçus dans ces territoires qui sont dus à l'**Internal Revenue Service [IRS]** américain. **Nous regrettons toute mauvaise utilisation de nos services et prenons activement des mesures pour l'empêcher.**

Nous regrettons tout abus de sociétés que nous avons inscrites ou des services que nous fournissons et prenons toutes les mesures possibles pour démasquer et arrêter une telle utilisation. Si nous détectons une activité suspecte ou toute mauvaise conduite, nous en informons rapidement les autorités. De même, quand les autorités nous approche avec les preuves d'une faute possible, nous coopérons toujours entièrement avec eux. Concernant certaines allégations contenues dans votre questionnaire, nous voudrions commenter comme suit :

(a) **Évasion et fraude fiscale :** nous contestons sévèrement toute déclaration impliquant que la fonction première des services que nous fournissons soit de faciliter la fraude et/ou l'évasion fiscale. Notre société ne conseille par les clients sur la manière de mettre en place des structures sociétaires et sur l'utilisation qu'ils pourraient en faire ; de la même manière, nous n'offrons pas de solutions dont l'objectif est de cacher des actes illégaux tels que l'évasion fiscale. Nos clients demandent nos services après avoir été dûment renseignés par des professionnels qualifiés dans leurs établissements. De plus, il doit être précisé que la fraude et l'évasion fiscale ne sont pas la même chose. Par exemple, un client peut utiliser les structures que nous fournissons pour l'optimisation fiscale de ses biens, comme tirer profit de dispositions dans des accords pour éviter la double imposition internationale. Un tel comportement est tout à fait légal.

(b) **Due diligence pour les clients :** Pour commencer, environ 90% de notre clientèle sont composés de clients professionnels, comme des institutions financières internationales ou des cabinets d'avocats ou des cabinets d'expertise-comptable, qui opèrent comme intermédiaires et la plupart d'entre eux sont régulés par la juridiction qui héberge leur commerce. Dans le cas de Panama, la loi de 2011 autorise que les informations et la documentation sur le bénéficiaire finale soient conservées par le client professionnel réglementé. De même, le BVI's 2008 AML Act [Acte AML de 2008 des Îles Vierges britannique] autorise que les informations concernant le bénéficiaire final soient conservées par un tel client réglementé jusqu'en décembre 2015. Ainsi, la plupart des personnes mentionnées dans votre questionnaire ne sont ni nos clients ni n'apparaissent dans nos données comme des personnes liées aux sociétés que nous créons. Nous avons appliqué les procédures de due diligence selon les lois en place au moment où les sociétés et les cas auxquels vous faites référence ont été inscrites et en activité. Dès lors, ayez conscience qu'un nombre important de nos clients sont des institutions bancaires, des sociétés trust, des avocats, et des comptables qui doivent aussi appliquer la due diligence pour leurs clients conformément aux réglementations KYC et AML auxquelles ils sont soumis. Outre ce qui précède, nous avons bien quelques **clients END-USER** – nous ne l'avons jamais nié, et, dans ces cas, comme dans tous les autres, nous avons rempli toutes les procédures de due diligence applicables.

(c) **Personnes politiquement exposées [Politically Exposed Persons] (PEPs) :** nous avons dûment établi des politiques et des procédures pour identifier et traiter ces cas où des individus sont soit qualifiés de PEPs ou en lien avec eux. Selon notre Approche Basée sur les Risques [Risk Based Approach], les PEPs sont considérés comme étant des individus à hauts risques. Par conséquent, des procédures de due diligence renforcées s'appliquent dans de tels

cas. Un suivi périodique est donc mis en place pour assurer qu'aucun résultat négatif n'est trouvé. Enfin, vous devriez garder en tête que selon les politiques internationales KYC, les PEPs n'ont pas à être rejetés parce qu'ils sont qualifiés ainsi. Il s'agit juste d'une question d'analyse et de gestion adéquates des risques.

(d) **Listes de sanctions et criminels condamnés** : notre société n'encourage ni ne promeut des actes illégaux. Les documents même que vous citez dans votre compte-rendu montre des exemples spécifiques démontrant que lorsque ce genre de situation est identifié, nous arrêtons systématiquement de fournir nos services. Les Contrats de Prestation de Service [Service Provision Agreements] signés avec nos clients les obligent à nous informer immédiatement lorsqu'ils apprennent qu'un de leurs clients a été soit condamné, soit listé par un organe de sanctions. De même, nous avons nos propres procédures en place pour identifier de tels individus, dans la mesure du possible. Gardez en tête que nous avons l'obligation de suivre un processus administratif méthodique lorsque nous devons mettre fin aux engagements du client. Le temps dont nous avons besoin pour démissionner de notre rôle d'agent enregistré des sociétés impliquées varie selon nos procédures internes et des réglementations des juridictions ou pays respectifs. Dès lors, les autorités demandent parfois à l'agent enregistré de ne remplir aucune résiliation de contrat dans le but d'éviter toute entrave à leur enquête. Dans tous les cas, notre société respecte toujours le remplissage des différents rapports selon les lois en place dans les pays ou juridictions spécifiques. Indépendamment de ce qui précède, nous voudrions saisir l'opportunité de clarifier le fait que nous n'avons jamais délibérément autorisé l'utilisation de nos sociétés par des individus ayant un quelconque lien avec la Corée du Nord, le Zimbabwe, la Syrie, et d'autres pays que vous avez mentionné qui peuvent avoir été considérées comme une menace pour la sécurité nationale de tout autre pays ou qui ont été listés par un organe de sanction. Si pour une raison que nous ne connaissons pas, une société que nous avons fondée a terminé dans les mains de gens ayant de telles relations dans un quelconque but criminel ou illégal, nous condamnons sévèrement cette situation et nous prenons et allons continuer de prendre les mesures qui nous sont raisonnablement disponibles.

(e) **Disposition des Services de Secrétariat de Sociétés [Provision of Company Secretarial Services]** : les Services de Secrétariat de Sociétés sont des services légaux qui permettent à un fournisseur professionnel de sociétés d'agir pour le compte d'une société appartenant à une tierce partie. Les Services de Secrétariat de Sociétés ne sont par exemple pas utilisés pour cacher l'identité des propriétaires réels de la société, un directeur n'est pas exemple dans sa nature pas le propriétaire de la société. Ces services incluent souvent le conseil d'administration et facilite le remplissage des documents auprès des autorités et **auprès du bureau d'enregistrement de la juridiction de la société**. Un secrétaire pourrait par exemple aider une société à s'enregistrer pour les impôts ou à déposer des licences, à gérer des brevets et des marques déposées, des déclarations de revenus et toute autre documentation devant être traitée et remplie. Les Services de Secrétariat de la Société sont fournis par de nombreux cabinets à des clients professionnels ou à des investisseurs du monde entier. Le même directeur ou le même secrétariat de société peut agir au nom de beaucoup de sociétés différentes dans différentes juridictions. C'est largement accepté et parfaitement légal, particulièrement dans les cas où le but d'une société est d'être une société holding ou une propriété personnelle mobilière ou immobilière. Le fait que beaucoup de sociétés ont les mêmes directeurs et/ou adresse ne signifie d'aucune façon que de telles sociétés sont connectées, comme on le suppose généralement. Dans le cas de prestataires de services professionnels, un directeur ou un secrétaire de société/entreprise n'a pas d'intérêt économique ou de lien commercial avec l'activité de la société et il/elle ne soutient, ne participe ou n'aide en aucun cas dans les rôles commerciaux ou passifs d'une société. Suivant

des lignes directrices pré-établies, le secrétaire désigne des agents et des avocats qui procèdent à l'administration de la société. Notre société n'est pas la seule à fournir ce genre de service. Vous pouvez jeter un coup d'œil au site anglais des cabinets d'avocats et vous trouverez plus d'information au sujet de la prestation de ce service. Vous trouverez ci-dessous un petit échantillon de sociétés qui offre des services de secrétariat de sociétés :

- Elemental CoSec, London, UK
- CT Corporation, New-York, USA
- The Corporation Service Company, Delaware, USA
- National Registered Agents, Inc., USA
- InCorp Services, Inc., Nevada, USA
- My LLC, California, USA
- Northwest Registered Agent LLC, WA, USA
- Swift Formations, UK
- DeMontford Bell, UK
- CG Incorporations, UK
- TCS Group International, UK
- MILS Corporation Ltd., UK
- HGN Limited, UK
- A & P Intertrust Corporation, Canada (f)

(f) **Actionnaires et propriétaires bénéficiaires:** étroitement lié au point précédent, dans le cadre des services que fournit notre TRUST COMPANY, nous constituons souvent des trusts pour des actions. En conséquence, vos allégations selon lesquelles nous fournissons des actionnaires avec des structures supposément destinées à cacher l'identité des propriétaires réels sont sans fondement et fausses. Ces types de services sont toujours fondés sur l'existence de véhicules légalement reconnus utilisés pour de tels but par tous les prestataires de service de cette industrie. Même si nous avons effectivement procuré des services d'actionnariat à travers les structures légales déjà décrites, nous n'avons pas procuré de services de bénéficiaires pour duper les banques. Les banques réalisent couramment leur procédures de due diligence, tout comme nous le faisons. Il est difficile, voire impossible, de ne pas fournir aux banques l'identité des bénéficiaires finaux et l'origine des fonds.

(g) **Sanctions administratives:** Dans votre questionnaire, il est mentionné que nous avons été condamnés à une amende par les autorités des BVI [Îles Vierges britanniques] pour non-respect des réglementations AML. Veuillez noter qu'il s'agit de sanctions administratives imposées par le régulateur pour enregistrer les agents quand les intermédiaires ou les clients professionnels ne répondent pas à leur obligation contractuelle d'informer l'agent enregistré lorsque client a été condamné ou listé par un organe de sanction. Rappelez-vous, nous avons déjà expliqué que comme client professionnel régulé, BVI's 2008 AML Act autorise que l'information concernant le propriétaire bénéficiaire soit conservée par un tel client régulé. Mais si l'intermédiaire ne satisfait pas comme attendu, l'agent enregistré est pénalisé. Mais si l'intermédiaire n'agit pas comme attendu, l'agent enregistré est pénalisé. Vous pouvez accéder au site web du régulateur et vous pourrez voir que nous ne sommes pas les seuls agents à avoir été pénalisés pour cela. En fait, cela était très commun jusqu'en décembre 2015, quand la loi cité permettait le recours à des intermédiaires. Depuis, la loi a changé. Vous pourrez aussi vérifier que les amendes auxquelles vous faites références ont été déposées avant que ce changement ait lieu.

(h) **Documents antidatés :** la délivrance de documents avec une date rétroactive est une pratique bien fondée et acceptée quand les décisions prises en ce qui concerne un document particulier sont inscrites dans des résolutions acceptées auparavant ou quand la transaction en particulier a eu lieu et que la formalisation est toujours en cours. Une telle pratique est commune dans notre industrie et son but est de ne pas couvrir ou cacher des actes illégaux. Comme nous l'avons déclaré auparavant, notre société ne soutient ni ne promeut des actes illégaux.

(i) **Destruction de documents:** Comme pour vos allégations concernant ce sujet, nous ne savons pas quelle est la source de vos informations, et nous nions catégoriquement leur véracité. Soyons clairs sur le fait que cela n'est pas notre politique de cacher ou de détruire de la documentation qui pourrait être utilisée dans une quelconque enquête ou procédure en cours. Finalement, nous ne répondrons à aucune question concernant des informations privées concernant les partenaires de financement de société tout comme nous ne voyons pas l'intérêt public derrière ces enquêtes. De même, nous ne ferons aucune référence aux statistiques ou à toute autre information « factuelle » au sujet de nombres ou de montants étant donné qu'ils sont loin d'être exacts. En ce qui concerne notre société de gestion de biens, nous la loi nous interdit d'utiliser, de bouger ou de disposer en aucun cas de l'argent de leurs clients. Vous devriez considérer ce document comme une réponse à votre questionnaire. Toutefois, il ne doit pas être considéré comme une validation des informations contenues dedans, et spécialement avec la méthode par laquelle les informations ont été obtenues. D'après la façon dont vous présentez vos « faits », il semble que vous ayez obtenu un accès non autorisé à des documents et des informations prioritaires prises à notre société et les avez présentés et interprétés en dehors de leur contexte. Nous avons confiance sur le fait que vous êtes tout à fait conscient que d'utiliser de l'information/ documentations obtenues illégalement est un crime, et nous n'hésiterons pas à poursuivre toutes les mesures criminelles et civiles possibles.

Meilleures salutations.

**Carlos Sousa**  
Public Relations Director  
MOSSACK FONSECA & CO. (PANAMA)

Mossfon Building  
54th E. Street, Panama  
Tel. +507 205 5888  
[www.mossfon.com](http://www.mossfon.com)